

## PROGRAMME D'AIDE À L'EXPORTATION (PAEX)

<b>Enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de contenus adaptés aux marchés internationaux ;</li> <li>• Commercialisation des contenus audiovisuels.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'exploitation des contenus audiovisuels à l'extérieur du Québec ;</li> <li>• Augmenter le volume d'exportation.</li> <li>• Accélérer la mise en œuvre des projets d'exportation (effet de levier).</li> </ul>
<b>Principes généraux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer différents modèles d'affaires favorisant l'exportation de contenus canadiens destinés à une plateforme télévisuelle ;</li> <li>• Viser le secteur de l'audiovisuel québécois.</li> </ul>
<b>Exemples de modèles d'affaires ou de dépenses admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise sur pied d'un fonds de développement de projets destinés à l'exportation ;</li> <li>• Développement d'un portefeuille d'émissions pilotes et/ou de formats destinés à l'exportation.</li> <li>• Soutien d'une plateforme de commercialisation de contenus audiovisuels ;</li> <li>• Mise au point d'outils plus poussés aidant la commercialisation de contenus (ex. : doublage, sous-titrage, <i>rebranding</i>, maquette).</li> </ul>
<b>Dépenses non admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses actuellement couvertes par les programmes gouvernementaux ;</li> </ul>
<b>Critères d'admissibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle d'affaires comprenant, à terme, une diffusion sur une plateforme télévisuelle canadienne et favorisant la production de contenus canadiens ;</li> <li>• Profil du demandeur : producteur, distributeur ou diffuseur ;</li> <li>• Entreprise dont le siège social et le centre de décision sont situés au Québec ;</li> <li>• Entreprise de plus de cinq (5) ans d'existence et/ou expertise de plus de quinze (15) ans du demandeur, dans le secteur audiovisuel avec, dans tous les cas, une expérience préalable d'exportation ou de commercialisation de contenus ;</li> <li>• Respecter les exigences du Fonds Québecor au niveau de la contribution financière.</li> </ul>

Mis à jour : janvier 2021

FONDS QUÉBECOR

## PROGRAMME D'AIDE À L'EXPORTATION (PAEX) (SUITE)

<b>Contribution financière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Investissement remboursable applicable au montage financier du modèle d'affaires ;</li><li>• Contribution minimale de 50 000 \$ et maximale de 300 000 \$ représentant un maximum de 40 % du montage financier global.</li><li>• Bonification d'un maximum de 80 000 \$ par entreprise se qualifiant pour l'actionnariat au féminin.</li></ul>
<b>Récupération de l'investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récupération sur un horizon de trente-six (36) à soixante (60) mois ;</li><li>• Récupération et retour sur l'investissement à être négociés aux cas par cas.</li></ul>
<b>Critères favorables d'évaluation d'une demande</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir un partenaire d'affaires au niveau du développement et/ou de la commercialisation ;</li><li>• Obtenir la confirmation d'une licence de diffusion et/ou de la participation financière d'un diffuseur dans le projet de développement ;</li><li>• Être destiné à une diffusion multiplateforme.</li><li>• Permettre de consolider l'expertise en matière de développement de contenus audiovisuels exportables ou de commercialisation ;</li><li>• Créer des droits de propriété intellectuelle ;</li><li>• Démontrer des retombées économiques au Québec.</li><li>• Prise de risque et esprit d'entrepreneuriat du demandeur.</li></ul>
<b>Modalités de dépôt</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les demandes peuvent être déposées en tout temps, uniquement par voie électronique ;</li><li>• Un seul dépôt par demandeur, par année financière du Fonds Québecor ;</li><li>• Un deuxième investissement du Fonds Québecor auprès d'un même demandeur est sujet à l'historique de récupération des contributions financières précédentes.</li></ul>
<b>Documentation</b>	<p>Documentation attestant des critères d'admissibilité notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Preuve du siège social et centre de décisions ;</li><li>• Description du demandeur et de son expertise à l'exportation ;</li><li>• Descriptif du modèle d'affaires ;</li><li>• Dépôt des prévisions financières sur trois à cinq ans et proposition du mode d'investissement incluant la récupération ;</li><li>• Preuve du financement du modèle d'affaires.</li></ul>

Mis à jour : janvier 2021

FONDS QUÉBECOR